

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

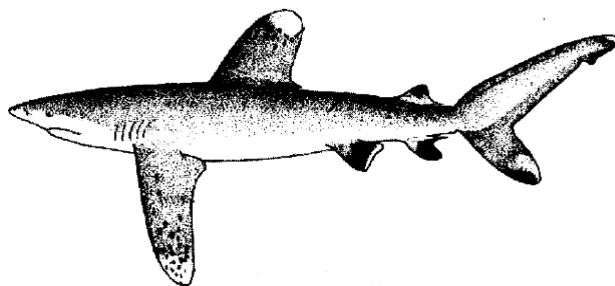
Inscrire *Carcharhinus longimanus* (Poey, 1861) à l'Annexe II conformément à l'Article II, paragraphe 2 a), de la Convention, et satisfaisant au critère A de l'Annexe 2a de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14).¹

Inscription à l'Annexe II, avec l'annotation suivante:

L'entrée en vigueur de l'inscription de *Carcharhinus longimanus* à l'Annexe II sera retardée de 18 mois pour permettre aux Parties de résoudre les questions techniques et administratives qu'elle pose.

Annexe 2a, critère A. Il est établi, ou il est possible de déduire ou de prévoir, qu'une réglementation du commerce de l'espèce est nécessaire afin d'éviter que celle-ci ne remplisse, dans un avenir proche, les conditions voulues pour qu'elle soit inscrite à l'Annexe I.

L'espèce remplit les conditions d'inscription à l'Annexe II en vertu de ce critère car elle est surexploitée pour ses ailerons, qui sont de grande taille et très prisés dans le commerce. Cette espèce à faible productivité est aussi prélevée dans le cadre des prises incidentes de la pêche pélagique mondiale. Les principales menaces qui pèsent sur cette espèce dans le monde sont le prélèvement pour approvisionner le commerce international des ailerons et les prises incidentes, qui ont entraîné un déclin de 60-70% dans l'océan Atlantique Nord-Ouest et central et une diminution de l'abondance multipliée parfois par 10 par rapport aux chiffres de départ dans l'océan Pacifique central. Si l'on se fie aux taux d'exploitation, l'espèce risque d'être menacée d'extinction à moins que la réglementation du commerce n'encourage l'introduction ou l'amélioration de mesures de suivi et de gestion formant la base de l'avis d'acquisition légale et non préjudiciable.



¹ Selon les Etats-Unis, s'il y a lieu, les critères et définitions doivent être appliqués avec souplesse en tenant compte du contexte, ce qui est conforme à la "Note" du début de l'annexe 5 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14): "Lorsque des lignes directrices chiffrées sont citées dans cette annexe, elles sont présentées à titre d'exemples car il est impossible de donner des valeurs numériques qui soient applicables à tous les taxons, du fait des différences existant dans leur biologie." La définition du "déclin" à l'annexe 5 permet de déterminer si une espèce remplit l'un ou l'autre des critères de l'annexe 2a de la résolution. Néanmoins, les États-Unis estiment qu'il est possible qu'une espèce remplisse les critères et les conditions voulues pour être inscrite à l'Annexe II même si les paramètres spécifiques figurant dans la définition de "déclin" ne sont pas tous respectés. Lorsque des données quantitatives sont disponibles, il convient de les utiliser pour évaluer l'état de l'espèce. Par contre, quand les données sur l'abondance de la population ne sont pas disponibles mais qu'il semble y avoir ou qu'il pourrait y avoir surexploitation (à savoir, "il est établi, ou il est possible de déduire ou de prévoir") et qu'une réglementation du commerce pourrait être profitable à la conservation de l'espèce, il convient alors de soutenir l'inscription.

B. Auteurs de la proposition

Etats-Unis d'Amérique et Palaos *

C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe: Chondrichthyes

1.2 Ordre: Carcharhiniformes

1.3 Famille: Carcharhinidae

1.4 Genre et espèce: *Carcharhinus longimanus* (Poey 1861)

1.5 Synonymes scientifiques: *Pterolamiops longimanus* (Poey 1861), *Carcharius obtusus* (Garman 1881), *Carcharius insularum* (Snyder 1904), *Pterolamiops magnipinnis* (Smith 1958), et *Pterolamiops budkeri* (Fourmanoir 1961).

1.6 Noms communs: Afrikaans: Opesee-wittiphaai

anglais: Oceanic whitetip shark, Brown Milbert's sand bar shark, brown shark, nigarno shark, shark, whitetip, whitetip shark, white-tip shark, and whitetip whaler

français: Requin océanique

espagnol: Tiburón oceánico, cazón, galano

1.7 Numéro de code: Pas applicable.

2. Vue d'ensemble

Le requin océanique, *Carcharhinus longimanus*, remplit les conditions d'inscription en vertu de ce critère, car on a pu constater une diminution marquée de la taille de certaines populations. Selon les régions et les études, les populations de requins océaniques ont enregistré un déclin de 60-70% dans l'océan Atlantique Nord-Ouest et central, et un déclin de l'abondance multiplié parfois par 10 par rapport aux données de base dans l'océan Pacifique central.

Le requin océanique est l'une des espèces de requins les plus répandues, avec une aire de répartition s'étendant sur des océans entiers dans les eaux tropicales et subtropicales; on la rencontre généralement loin au large jusqu'à environ 30° Nord et Sud dans tous les océans. Le requin océanique possède un potentiel de reconstitution modéré comparé aux 26 autres espèces de requins et des taux faibles de croissance démographique ($r < 0.14$) tels qu'ils sont définis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les évaluations des risques écologiques et de la productivité ont permis de déterminer que le requin océanique occupait la 4^e place en termes de vulnérabilité à la pêche pélagique parmi les 11 autres espèces présentes dans l'océan Atlantique (point 3.3). Les analyses des tendances en matière d'abondance réalisées à partir des données portant sur les taux de capture ont révélé des déclins importants de l'abondance pour certaines populations. Des les régions nord-ouest et centrale ouest de l'Atlantique, l'analyse des journaux de bord a révélé des déclins de 60-70% depuis 1992. Une analyse standardisée des taux de captures à partir des études réalisées au milieu des années 1950 par les Etats-Unis sur la pêche à la palangre des espèces pélagiques et des données d'observation sur la pêche à la palangre réunies par les Etats-Unis à la fin des années 1990 dans le golfe du Mexique fait état d'un déclin estimé à 99% sur quatre générations pour cette espèce. Dans l'océan Pacifique central, une étude comparative des données réunies dans le cadre d'études sur la pêche à la palangre dans les années 1950 et des données d'observation des années 1990 révèle un déclin de 90% de la biomasse. Les taux de captures nominaux du requin océanique par les sennes coulissantes fixées sur objets flottants, les

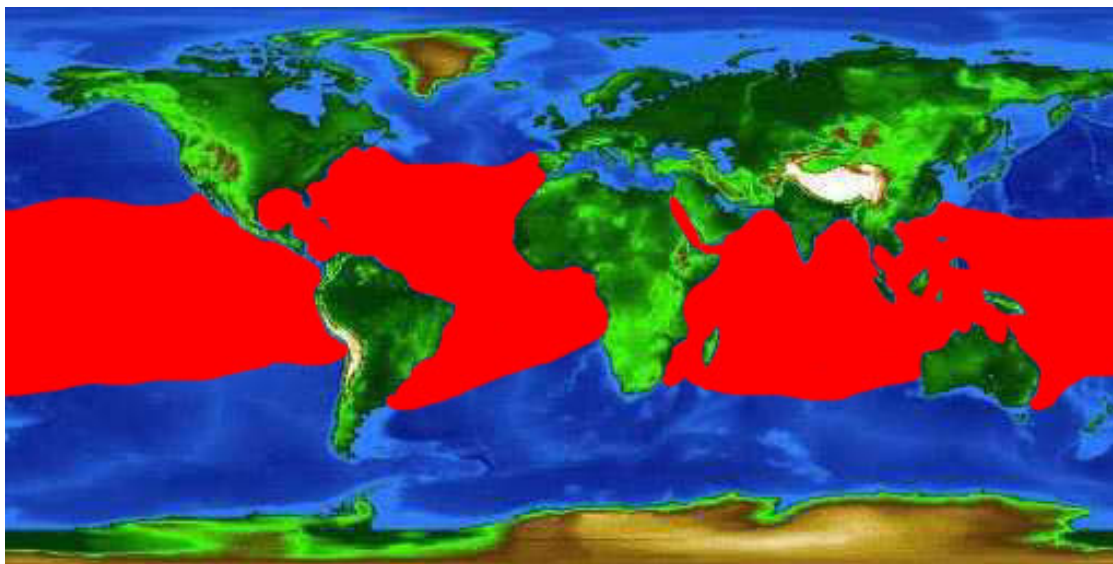
* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

configurations non associées et les configurations dauphins révèlent tous des tendances à la baisse depuis 1994. Toutes données confondues, cette espèce à faible productivité ($r < 0.14$) a probablement décliné d'au moins 15-20% par rapport aux données de base (1950) dans les océans Atlantique Nord-Ouest et Pacifique central (point 4). Le requin océanique a été inscrit sur la Liste rouge de l'UICN des espèces gravement menacées d'extinction dans l'océan Atlantique Nord-Ouest et central, et comme espèce vulnérable au niveau mondial. Les requins océaniques sont des espèces pélagiques tropicales courantes capturées accidentellement dans la pêche au thon et à l'espadon. Ils sont surtout utilisés pour leurs ailerons, mais leur viande est consommée sur les marchés locaux. Ils font l'objet d'une pêche à petite échelle essentiellement dans le golfe d'Aden et le long de la côte Pacifique de l'Amérique centrale (point 5). L'inscription à l'Annexe II aurait des effets positifs sur les populations sauvages de ces animaux en réglementant le commerce international des ailerons et en garantissant sa durabilité (point 6). Un quota combiné applicable aux requins pélagiques (comprenant le requin océanique, le requin renard et le requin taupe bleu) est appliqué dans les eaux fédérales américaines de l'océan Atlantique, le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes. Les Palaos, la Polynésie française et les Maldives ont interdit récemment toute exploitation des requins dans de larges espaces situés dans leur zone économique exclusive. Ailleurs, il n'existe pas de gestion nationale ou internationale de cette espèce (point 7). Outre les interdictions de prélèvement des ailerons, la FAO et les organisations régionales de gestion des pêches ne gèrent pas la pêche au requin océanique ou les prises incidentes (point 8).

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

Le requin océanique se rencontre partout dans le monde dans les eaux épipelagiques tropicales et subtropicales entre 20° de latitude Nord et 20° de latitude Sud, mais on peut les rencontrer jusqu'à 30° de latitude Nord et Sud lors des mouvements saisonniers des mois d'été (Backus et al. 1956). Son aire de répartition comprend l'océan Atlantique occidental du Portugal au golfe de Guinée et peut-être la mer Méditerranée. Dans l'Indo-Pacifique, cette espèce se rencontre de la mer Rouge et la côte de l'Afrique de l'Est, à Hawaï, au Samoa, à Tahiti et aux îles Tuamotu. Dans l'océan Pacifique oriental, il s'étend de la Californie méridionale au sud des Etats-Unis au Pérou. Les requins océaniques se rencontrent dans les zones FAO suivantes: 21, 27, 31, 34, 41, 47, 51, 57, 61, 71, 77, 81 et 87 (Compagno 1984).



Carte de la répartition mondiale du requin océanique (fournie par le Muséum d'histoire naturelle de la Floride, <http://www.flmnh.ufl.edu/fish/gallery/Descript/OceanicWT/OceanicWT.html>)

3.2 Habitat

Cette espèce est un requin de surface, épipelagique océanique. On le rencontre généralement au large en haute mer, sur le plateau continental extérieur, ou près des îles océaniques en eau profonde. Il a été vu à des profondeurs pouvant atteindre 152 m. On le rencontre fréquemment dans des eaux dont la température dépasse les 20°C (entre 18-28°C) avec une mention à 15°C. Les observations de femelles pleines et de nouveau-nés dans le Pacifique tropical sont concentrées

entre 20°N et l'équateur, de 170°E à 140°O. De jeunes requins océaniques ont été vus très au large de la côte sud-est des Etats-Unis, ce qui donne à penser qu'il pourrait exister une zone d'alevinage au large, sur ce plateau continental (Compagno 1984, Fourmanoir 1961 Last et Stevens 1994, Bonfil *et al.* 2008).

3.3 Caractéristiques biologiques

Les paramètres du cycle biologique du requin océanique ont été étudiés dans l'océan Pacifique Nord et l'océan Atlantique Sud-Ouest (voir annexe 1). Seki *et al.* (1998) ont étudié l'âge, la croissance et la reproduction du requin océanique dans l'océan Pacifique Nord et ont déterminé que les taux de croissance (Von Bertalanffy, k) tant des mâles que des femelles étaient de $0,10/\text{an}^{-1}$. Dans l'océan Atlantique équatorial occidental, Lessa *et al.* (1999) ont calculé des taux de croissance compris entre $0,08-0,09/\text{an}^{-1}$. Les tailles maximales théoriques sont comprises entre 3,25 et 3,42 m, longueur totale (LT) (Lessa *et al.* 1999; Seki *et al.* 1998, respectivement). En se fondant sur des sections de vertèbres, on a pu déterminer un âge maximal de 13 ans (Lessa *et al.* 1999).

Les études sur la reproduction des requins océaniques sont rares. Selon Seki *et al.* (1998), le cycle de reproduction est de 2 ans avec une période de gestation de 9-12 mois. Les portées comportent de un à 14 embryons, avec une moyenne de 5-6 embryons selon le lieu. Il semble que la taille de la portée augmente en fonction de la taille de la mère dans l'océan Atlantique Nord-Ouest, mais cette conclusion repose sur un petit échantillon (Backus *et al.* 1956). La taille à la naissance est comprise entre 55 et 75 cm LT. Dans le Pacifique Nord, les femelles arrivent à maturité quand elles atteignent 1,68-1,96 m LT et les mâles 1,75-1,89 m LT, ce qui correspond à un âge de 4-5 ans, respectivement (Seki *et al.* 1998). Selon Lessa *et al.* (1995), les deux sexes sont à maturité quand ils atteignent 1,80-1,90 m LT (à l'âge de 6-7 ans) dans l'océan Atlantique équatorial occidental.

En s'appuyant sur une méthode démographique qui intègre la densité-dépendance, Smith *et al.* (1998) ont déterminé que les requins océaniques ont un potentiel intrinsèque de reconstitution moyen quand on les compare aux 26 autres espèces de requins. Cortés (2008), avec une approche démographique indépendante de la densité, a calculé des taux de croissance de la population (λ) de $1,069/\text{an}^{-1}$ (1,029, 1,119; limites de confiance inférieures et supérieures à 95%, respectivement) et des temps de génération (T) de 11,1 ans (9,4, 13,0). Dans cette étude, les taux de croissance de la population étaient faibles à moyens comparés à huit autres espèces pélagiques. Les estimations du taux intrinsèque d'accroissement pour cette espèce ($r=0,09-0,07/\text{an}^{-1}$) permettent de penser que les populations de requins océaniques sont exposées à un déclin et mettront du temps à se reconstituer après une surexploitation, en raison de leur appartenant à la catégorie à faible productivité selon la FAO ($<0,14/\text{an}^{-1}$) (FAO 2001) et Musick *et al.* (2000). Les évaluations des risques écologiques et de la productivité ont permis de déterminer que les requins océaniques occupaient la 4^e place en termes de vulnérabilité à la pêche hauturière parmi les 12 autres espèces de l'océan Atlantique (Cortés *et al.* 2008).

3.4 Caractéristiques morphologiques

Le requin océanique se distingue aisément des autres requins. Ce requin massif possède un grand premier aileron dorsal arrondi et de très longs et larges ailerons pectoraux en forme de pagaie. La tête se termine par un nez irrégulièrement arrondi; les yeux sont petits et circulaires, munis de membranes nictitantes. Le premier aileron dorsal est très grand, arrondi au bout, débutant juste devant les pointes arrière des ailerons pectoraux. Le deuxième aileron dorsal prend naissance par-dessus ou légèrement à l'avant de l'aileron anal. Les ailerons pectoraux, aux extrémités largement arrondies, sont très grands et allongés. L'espèce possède des ailerons dorsaux, pectoraux, pelviens et caudaux aux extrémités blanchâtres très caractéristiques. Ces marques blanches sont parfois accompagnées de marbrures blanches sur les ailerons ou de marques noires chez les individus jeunes. L'espèce présente parfois une marque foncée en forme de selle entre le premier et le deuxième aileron dorsal. Le corps du requin océanique est de couleur gris-bronze et parfois brun, selon le lieu géographique où il se trouve. Le ventre est blanchâtre, teinté de jaune chez certains individus.

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les requins océaniques sont des prédateurs de niveau trophique élevé vivant dans les écosystèmes de haute mer, qui se nourrissent essentiellement de téléostéens et de céphalopodes (Backus 1954), mais selon certaines études, ils s'attaquent aussi aux oiseaux de mer, aux mammifères marins et aux autres requins et raies (Compagno 1984). Cortés (1999) a déterminé que le niveau trophique fondé sur le régime alimentaire pour le requin océanique était de 4,2 (maximum=5,0).

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

Les habitats et les menaces critiques pour ces habitats sont inconnus. Les données dans le Pacifique portant sur les femelles pleines et les requins océaniques nouveau-nés sont concentrées entre 20°N et l'équateur, de 170°E à 140°O. De jeunes requins océaniques ont été vus loin au large de la côte sud-est des Etats-Unis, ce qui permet de penser qu'il pourrait y avoir une zone d'alevinage au large sur ce plateau continental (Fourmanoir 1961, Compagno 1984, Last et Stevens 1994, Bonfil et al. 2008). Les effets des changements climatiques sur la température, le pH et la production de biomasse associée des océans de la planète pourraient potentiellement perturber sur les populations de requins océaniques, mais l'étendue possible de ces impacts est inconnue.

4.2 Taille de la population

Il n'existe pas d'évaluation des stocks pour cette espèce, ce qui signifie que la taille relative de la population est inconnue.

4.3 Structure de la population

Cette espèce n'a pas fait l'objet d'études génétiques. Des études conventionnelles limitées de marquage menées dans l'océan Atlantique Nord-Ouest font état de mouvements entre le golfe du Mexique et la côte atlantique de la Floride, Cuba, la baie Médio-atlantique, des petites Antilles à la mer des Caraïbes centrale, et d'est en ouest le long de l'océan Atlantique équatorial (Kohler et al. 1998). La distance maximale parcourue était de 2270 km. Il n'existe pas d'informations sur la taille, la classe et la répartition selon le sexe des populations de requins océaniques.

4.4 Tendances de la population

Océan Atlantique

L'espèce a d'abord été décrite comme étant le requin pélagique le plus courant dans les eaux chaudes-tempérées et tropicales de l'Atlantique (Mather and Day 1954) et au-delà du plateau continental dans le golfe du Mexique (Wathne 1959, Bullis 1961). Les analyses des tendances en matière d'abondance en se fondant sur les données relatives au taux de capture (voir annexe 2) font état depuis de forts déclin de l'abondance de certaines populations. Dans les régions de l'Atlantique Nord-Ouest, des indices standardisés du taux de capture, estimés à partir de données notées dans les journaux de bord des pêcheurs palangriers pélagiques commerciaux font état d'un déclin de 70% entre 1992 et 2000 (Baum et al. 2003) et de 57% entre 1992 et 2005 (Cortés et al. 2008). Toutefois, l'analyse des données standardisées relatives aux taux de captures réunies à bord par des observateurs scientifiques qui ont analysé le même échantillon de pêcheries palangrières pélagiques a fait état d'un déclin moins prononcé que la série des journaux de bord (9% contre 57%) tandis que les séries des observateurs nominaux indiquaient un déclin de 36 % (Cortés et al. 2007). Une analyse standardisée des données relatives au taux de capture réunies dans le cadre d'études américaines sur la pêche à la palangre menées au milieu des années 1950 et des données réunies par une mission d'observation américaine de la pêche palangrière pélagique à la fin des années 1990 dans le golfe du Mexique révèle un déclin estimé à 99% en quatre générations pour cette espèce (Baum and Myers 2004). Le poids moyenne des requins océaniques capturés dans le golfe du Mexique était de 86,4 kg dans les années 1950, mais ne représentait plus que 56,1 kg dans les années 1990 (Baum and Myers 2004). Cependant, les changements apportés au matériel et pratiques de pêche pendant cette période n'ont pas été entièrement pris en compte dans cette analyse, et la question se pose aujourd'hui de savoir si ces changements n'auraient pas abouti à une surestimation de l'importance de ces déclin (Burgess et al. 2005; Baum et al. 2005). Toutefois, lorsqu'on extrapole les tendances de l'abondance déduites des analyses antérieures (1992-2000; Baum et al. 2003) jusqu'au milieu des années 1950, on obtient des résultats identiques (Baum and Myers 2004) quant au déclin de l'abondance du requin océanique (Baum et al. 2006). Il est donc probable que la population de cette espèce à faible productivité est au moins de 15-20% inférieure au point de référence (années 1950) dans l'océan Atlantique Nord-Ouest.

Les requins océaniques semblent clairsemés dans l'Atlantique Sud et central, mais les données disponibles donnent à penser que leur nombre diminue là où ils étaient abondants dans le passé. Dans les eaux équatoriales, l'espèce occupait la deuxième place en termes d'abondance dans la

liste des espèces capturées par les vaisseaux de pêche pélagique brésiliens entre 1992 et 1997 (Lessa et al. 1999), bien que le taux de capture ait fortement diminué depuis (Domingo 2004). Les requins océaniques étaient présents dans 4,72% des thoniers français et espagnols pêchant à la senne dans l'Atlantique tropical oriental (Santana et al. 1997). Selon Domingo (2004), le programme d'observation de la flottille pélagique uruguayenne a déclaré des taux de capture de seulement 0,006 requins/1000 hameçons entre 1998–2003 dans les eaux hauturières uruguayennes et adjacentes de l'Atlantique Sud (latitude 26°–37°, 16–23°C) et de 0,09 requins/1000 hameçons dans les eaux internationales au large de l'Afrique équatoriale occidentale. Domingo (2004) indique que les données des flottilles pélagiques brésiliennes et équatoriennes font état de captures aussi peu fréquentes. Cette espèce représentait moins de 1% des prises incidentes de requins de la flottille pélagique japonaise largement déployée pendant la période 1995–2003 (Senba et Nakano 2004), et 0,2% des captures de requins dans l'Atlantique par la flottille espagnole en 1999 (Mejuto et al. 2001).

Océan Pacifique

Dans le Pacifique tropical central, les données réunies dans le cadre de l'étude exploratoire sur la pêche à la palangre au début des années 1950 indiquaient que les requins océaniques représentaient 28% de la totalité des requins capturés par les vaisseaux pratiquant la pêche à la palangre au sud de 10°N (Strasburg, 1958). Le taux de capture des requins océaniques est de 2 à 29 (moyenne 12,44) requins pour 1000 hameçons (toutes profondeurs confondues) dans chacune de zones de 10°x10° étudiées. Il s'agissait à l'époque de l'espèce de requins tropicaux pélagiques la plus abondante en haute mer, ce qui corroborait les observations de Hubbs (1951), Bullis et Captiva (1955), Mather et Day (1954) et Backus et al. (1956). Les données réunies par les chercheurs japonais sur la pêche à la palangre en 1967–68 révèlent que les requins océaniques étaient encore parmi les espèces de requins le plus couramment capturées par les thoniers palangriers dans les océans tropicaux, bien que moins abondants que les requins à peau bleue, *Prionace glauca*. Il s'agissait de la deuxième espèce la plus abondante, représentant 22,5% de la capture de requins dans le Pacifique occidental, mais de la troisième espèce la plus abondante après le requin soyeux, *Carcharhinus falciformis*, avec des captures de requins de 21,3% dans le Pacifique oriental (Taniuchi 1990).

Une étude de Ward et Myers (2005) comparant des modèles linéaires généralisés de données réunies dans les années 1950 dans le cadre des études sur les pêcheries palangrières pélagiques avec des données réunies dans les années 1990 par des observateurs sur les vaisseaux commerciaux pratiquant la pêche à la palangre entre les latitudes 20° S et 20° N et les longitudes 180° O et 120° E a révélé un déclin de 90% de la biomasse du requin océanique. Un examen de la taille moyenne révèle également une diminution de la taille moyenne des requins capturés. La masse corporelle moyenne est passée de 36 kg à 18 kg dans l'océan Pacifique central, ce qui permet de suspecter une surpêche (Ward et Myers 2005). Les données scientifiques réunies par les vaisseaux japonais d'étude de la pêche palangrière au thon de la Nouvelle-Guinée à Hawaï entre 1967-1970 et 1992-1995 ont révélé des changements notables en termes de captures par unité d'effort (CPUE) (après correction en fonction des changements liés à la profondeur des équipements) entre les deux périodes considérées, mais seulement à l'est de 180° de longitude. Au nord de l'équateur (0-10° de latitude nord), le CPUE du requin océanique a augmenté de 40-80% tandis que plus au nord (10-20° nord) les taux de captures ont diminué de 30% (Matsunaga et Nakano 1999).

Une analyse des données plus récentes relatives aux captures de requins par les pêcheries pélagiques à la palangre basée à Hawaï pendant les périodes 1995–2000 et 2004–2006 a révélé que le CPUE moyen nominal pour le requin océanique avait diminué de manière significative entre ces deux périodes (Walsh et al. sous presse). Le CPUE de 1995 à 2000 était de 0,272 et 0,351 requins pour 1000 hameçons en eau profonde et peu profonde respectivement. Ces chiffres ont baissé pour atteindre 0,060 et 0,161 requins pour 1000 hameçons en eau profonde et peu profonde respectivement en 2004-2006 (Walsh et al sous presse). Dans les pêcheries thonières à la senne du Pacifique oriental, les données non standardisées relatives au taux nominal de captures du requin océanique par sennes sur objets flottants, configurations non associées et configurations dauphins affichent toutes des tendances à la baisse depuis 1994 (Document IATTC SAR-8-15 (2007).

En règle générale, des baisses de l'abondance en termes de CPUE et biomasse de 30-90% ont été signalées, mais essentiellement dans l'océan Pacifique central et oriental, ce qui indique que cette espèce à faible productivité a enregistré un déclin de 15-20% au moins par rapport au point de base (à savoir estimations de la biomasse réalisées dans les années 1950).

Océan Indien

Le résumé préparé par la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI 2008) sur l'état de la ressource en requin océanique indique ceci: "Les dynamiques de la population et la structure des stocks de requins océaniques dans l'océan Indien sont inconnues." On ne possède pas de données sur le CPUE ou le poids moyen des prises de requins océaniques dans l'océan Indien.

4.5 Tendances géographiques

Pas d'informations disponibles

5. Menaces

Le requin océanique est une des espèces pélagiques tropicales les plus capturées comme prises incidentes dans la pêche au thon et à l'espadon. Il existe quelques pêcheries à petite échelle, surtout dans le golfe d'Aden et sur la côte Pacifique de l'Amérique centrale (Bonfil et Abdallah 2004), qui ciblent les requins océaniques. Malgré leur prévalence dans la pêche pélagique, ces captures ne sont ni consignées, ni déclarées et, dans de nombreux cas, ne sont toujours pas attribuées à l'espèce; on peut donc en déduire que les captures de requins océaniques sont probablement plus importantes que celles enregistrées pour certaines régions. Par exemple, une analyse des données commerciales donnent à penser que les captures déclarées à la CICTA pourraient être très inférieures (de 50 fois) aux captures réelles de l'espèce dans l'océan Atlantique (Clarke 2008). Maguire et al. (2006) ont indiqué que le niveau d'exploitation du requin océanique n'était pas connu.

Une grande proportion des requins océaniques capturés dans le cadre de la pêche palangrière pélagique sont amenés vivants sur le vaisseau (>75% dans la pêche palangrière dans l'Atlantique par les Etats-Unis (Beerkircher et al. 2002), et de 65%–88% dans la pêche palangrière fidjienne (Gilman et al. 2008). Cela signifie que la majorité d'entre eux survivrait s'ils étaient relâchés sans qu'on leur ait fait du mal, conformément aux nombreuses résolutions des organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches relatives aux requins (Camhi et al. 2009). Cependant, la valeur élevée de leurs grands ailerons et la faible valeur de leur chair privilégie le retrait des ailerons (élimination et conservation des ailerons et rejet des carcasses) au détriment du relâchement des prises incidentes.

Océan Atlantique

Les informations réunies dans le cadre de programmes d'observation scientifique en mer sur les vaisseaux de pêche pélagiques battant pavillon américain dans la partie occidentale de l'océan Atlantique Nord, indiquent que le requin océanique occupe la 8^e place en termes d'abondance des espèces pélagiques capturées. Toutefois, l'abondance plus faible de cette espèce est probablement liée à la répartition géographique des pêcheries, puisque la majorité des vaisseaux battant pavillon américain pêchent dans la partie la plus septentrionale de l'aire de répartition du requin océanique (Beerkircher et al. 2002). Selon les Etats-Unis, très rares sont les requins océaniques débarqués par les pêcheries commerciales. A l'exception de deux chiffres exceptionnels d'environ 1250 et 1800 poissons débarqués en 1983 et 1998, respectivement, le nombre total de captures n'a jamais excédé 450 poissons par an. Les requins océaniques ont représenté moins d'1% des prises incidentes de la flottille japonaise pratiquant la pêche à la palangre dans l'océan Atlantique pendant la période 1995–2003 (Senba et Nakano 2004), et 0,2% des captures de requins dans l'Atlantique par la flottille espagnole en 1999 (Mejuto et al. 2001). Toutefois, la proportion de captures de requins océaniques augmente dans les régions de l'océan Atlantique qui sont plus tropicales que tempérées. Par exemple, les requins océaniques étaient présents dans 4,72% des thoniers espagnols et français pratiquant la pêche à la senne dans l'Atlantique tropical oriental (Santana et al. 1997). Domingo (2004) a indiqué que le programme uruguayen d'observation de la flottille palangrière de 1998–2003 avait enregistré des taux de captures de 0,006 requin/1000 hameçons dans les eaux uruguayennes et la haute mer adjacente de l'Atlantique Sud (latitude 26°–37°, 16–23°C) mais les taux de captures sont passés à 0,09 requins/1000 hameçons dans les eaux internationales au large de l'Afrique équatoriale de l'ouest. Seuls le Brésil, l'Espagne, les Etats-Unis, le Mexique et Sainte-Lucie ont déclaré des captures à la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et, comme l'a indiqué Clarke (2008), puisque seuls quelques pays fournissent des données et que ces données ne sont pas précises, il est probable que les captures déclarées sous-représentent l'envergure des prises dans l'océan Atlantique.

Océan Pacifique

Selon la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), les requins océaniques sont les prises incidentes le plus couramment capturées par les pêcheries à la senne dans l'océan Pacifique oriental. Les informations sur les prises incidentes de requins réunies par des observateurs entre 1993 et 2004 indiquent que le requin océanique représente jusqu'à 20,8% du total des prises incidentes de requins. Au cours de cette période de 11 ans, les observations indiquent que jusqu'à 32.000 requins au total ont été pris dans des engins de capture combinés des dauphins, non associés et des sennes sur objets flottants. La couverture par échantillonnage des pêcheries à la senne dans l'océan Pacifique oriental par les observateurs de la CITT afin de déterminer les prises incidentes autres que les mammifères a varié en fonction du type de configuration, mais elle a généralement dépassé les 60% des configurations des grands vaisseaux depuis 1994 (CITT 2002, CITT 2004). La couverture par échantillonnage la plus faible pour les prises incidentes autres que les mammifères a eu lieu en 1993, avec une couverture de 41% pour les configurations à dauphins, 46% pour les objets flottants, et 52% pour les configurations non associées. Entre 1993 et 2004, les observateurs de la CITT ont enregistré des prises incidentes de requins dans 23% de toutes les configurations. Par conséquent, comme la couverture par l'échantillonnage de pêcheries à la senne par les observateurs de la CITT était incomplète et comme pour les pêcheries faisant partie de l'échantillon les données ont été rapportées uniquement sur une portion des configurations, les prises incidentes de requins océaniques par les pêcheries à la senne sont beaucoup plus importantes que ce que les observateurs ont indiqué.

Concernant la pêche à la palangre, Bonfil (1994) a fait des estimations des captures annuelles de requins océaniques dans l'océan Pacifique en utilisant les taux d'accrochage aux hameçons obtenus dans les années 1950 (extraits de Strasburg 1958) appliqués à l'effort de pêche actuel. Il a ainsi obtenu des estimations de 7253 prises incidentes (environ 145 t) annuelles de requins océaniques dans le Pacifique Nord, et de 539.946 requins (1799 t) dans le Pacifique central et Sud.

Océan Indien

Bien que le requin océanique fasse probablement l'objet de prises incidentes par les pêcheries thonières, les captures de requins océaniques ne sont pas signalées à la Commission des thons de l'océan Indien. Cependant, des informations sur le niveau de prélèvement du requin océanique peuvent être extraites d'autres études. Par exemple, aux Maldives, Anderson et Ahmed (1993) ont indiqué que des requins océaniques faisaient l'objet de prises commerciales dans le cadre de la pêche pélagique à la palangre, qu'ils étaient accidentellement capturés par les pêcheurs de thons, et que, dans une enquête exploratoire antérieure, les requins océaniques représentaient 23% des requins capturés. Les données des chercheurs japonais sur la pêche à la palangre pour 1967–68 indiquent que le requin océanique représentait 3,4% des requins capturés dans l'océan Indien par les vaisseaux pratiquant la pêche à la palangre ciblant *Thunnus maccoyii*, (dans des eaux relativement fraîches) – la quatrième espèce de requin la plus abondante après le requin à peau bleue, *Prionace glauca*, le requin taupe bleu, *Isurus oxyrinchus* et le requin soyeux, *Carcharhinus falciformis* (Taniuchi 1990). Le requin océanique est aussi présent dans 16% des sennes de pêche au thon des vaisseaux français et espagnols dans l'océan Indien occidental (Santana et al. 1997).

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

En raison de différences économiques et culturelles, l'utilisation nationale varie. Quand les carcasses ne sont pas rejetées à la mer, les requins océaniques sont utilisés à des fins de consommation humaine. La chair est consommée fraîche, fumée ou séchée et salée. Les ailerons sont parfois séchés et utilisés localement.

Selon Vannuccini (1999), on consomme de la viande de requin océanique fraîche et fumée au Mexique et aux Etats-Unis, et de la viande fraîche, séchée et salée aux Seychelles et au Sri Lanka. Les foies sont parfois aussi prélevés pour l'huile et la peau est utilisée comme cuir.

6.2 Commerce légal

Les requins océaniques font l'objet de prises incidentes dans les pêcheries pélagiques hauturières. Comme la viande est généralement peu prisée, elle est souvent jetée et les ailerons sont conservés en raison de leur valeur élevée (de 45 à 85 USD le kg) dans le commerce international.

Les informations sur le commerce international de requin ne sont pas consignées au niveau de l'espèce pour les requins dans le Système de tarifs harmonisés. De ce fait, ce système ne fournit pas d'informations spécifiques sur la quantité ou le montant des importations ou des exportations. Par ailleurs, la majorité des parties ne déclarent pas les captures au niveau de l'espèce à la FAO ou aux organes régionaux de gestion de la pêche. Il est toutefois possible d'obtenir des informations sur le commerce des ailerons de requins océaniques en examinant le marché des ailerons de Hong Kong, qui possédait 65-80% du marché mondial des ailerons de 1980 à 1990 (Clarke 2008) et 44-59% du marché de 1996 à 2000 (Fong et Anderson 2000; Clarke 2004). Avant 1998, les ailerons importés à Hong Kong étaient déclarés comme séchés ou congelés ("salés") sans que distinction soit faite entre les ailerons transformés ou non transformés. Pour éviter une double comptabilisation des ailerons renvoyés à Hong Kong après avoir été transformés sur le continent chinois, il a été décidé d'inclure dans le montant total des importations vers Hong Kong uniquement les ailerons non transformés séchés et congelés. Les négociants d'ailerons de requins de Hong Kong utilisent 30-45 catégories commerciales pour les ailerons (Yeung et al. 2000) mais ces noms chinois ne correspondent pas aux noms taxonomiques chinois des espèces de requins (Huang 1994). Il semble plutôt que les catégories commerciales chinoises soient déterminées par la qualité des rayures sur les ailerons et ensuite par des caractéristiques particulières des ailerons séchés. En s'appuyant sur des données commerciales relatives aux poids et tailles des ailerons échangés, sur les catégories chinoises de requins océaniques, auxquelles s'ajoutent des analyses de l'ADN et des analyses statistiques bayésiennes pour compenser les données manquantes, Clarke et al. (2006a, 2006b) sont parvenus à une fourchette allant de 220.000 à 1.210.000 de requins océaniques commercialisés dans le monde en 2000.

6.3 Parties et produits commercialisés

Les requins océaniques font l'objet de prises incidentes de la pêche hauturière pélagique. L'espace pour conserver leur viande est souvent limité et réservé à des espèces plus prisées comme le thon et l'espadon. Comme la viande a généralement peu de valeur, on ne conserve que les ailerons des requins océaniques qui se vendent plus cher (de 45 à 85 USD le kg) tandis que la carcasse est généralement rejetée à la mer. Cependant, dans le cadre de la pêche artisanale, la viande est conservée et consommée localement. Ainsi, le produit principal du requin océanique faisant l'objet d'un commerce international est l'aileron. Les autres produits, comme la peau, l'huile du foie, le cartilage et les dents, sont considérés comme étant de peu de valeur, ne sont pas commercialisés en grande quantité et ne figurent pas séparément dans les statistiques commerciales (Clarke 2004). La demande de ces produits évolue au fil des modes, des connaissances médicales et de la disponibilité de produits de substitution. Plusieurs difficultés s'opposent à l'utilisation des bases de données existantes pour quantifier les tendances du commerce du requin par espèce. Par exemple, aucune des 14 catégories de produits utilisées par la FAO pour les chondrichthyes ne peut être ventilée par taxon, à l'exception de quatre catégories pour différentes sortes de requins de la famille des Squalidae. Par ailleurs, en raison du manque de rigueur des rapports de nombreux pays sur le commerce et la production après la capture, les requins sont souvent assimilés à d'autres catégories génériques de poissons. C'est pourquoi à l'heure actuelle, l'analyse quantitative des produits du requin en se fondant sur les données commerciales de la FAO, ne peut être réalisée que pour des produits génériques du requin. L'utilisation des codes pour les produits varie aussi considérablement suivant les pays, ce qui complique encore la traçabilité des produits par espèce et par provenance. Les informations sur le commerce des produits du requin océanique, autres que les ailerons, proviennent essentiellement du personnel de terrain.

Les ailerons de cette espèce sont l'un des produits les plus caractéristiques et courants du commerce asiatique des ailerons de requin. Selon les guides japonais (Nakano 1999, voir annexe 3), les ailerons des requins océaniques ont les extrémités largement arrondies, les ailerons pectoraux sont très grands et allongés, avec des marbrures à la pointe des ailerons pectoraux, dorsaux et des lobes inférieurs de l'aileron caudal. Il est facile d'identifier les ailerons sans procéder à une analyse génétique et les marchands de Hong Kong les confondent rarement avec ceux d'une autre espèce (Clarke et al. 2006a). Selon Clarke et al. (2004; 2006a), les ailerons du requin océanique représentent environ 2% du volume de l'ensemble du commerce de l'aileron. Grâce à la biologie moléculaire, les tests génétiques de 23 échantillons d'ailerons importés de trois océans différents et choisis au hasard auprès de neuf marchands d'ailerons ont démontré qu'il y avait une concordance parfaite entre la dénomination "Liu Qui" dans le commerce des ailerons et le requin océanique (Clarke et al. 2006). Les prix de gros des assortiments d'ailerons de requins océaniques provenant du Pacifique Sud étaient compris entre 45 et 85 USD le kg (Clarke et al. 2004a). Selon les estimations de Clarke et al. (2006b), en 2000, 0,6 million de requins océaniques (soit 22.000 t), étaient utilisés chaque année dans le commerce des ailerons de requin.

6.4 Commerce illégal

A l'exception du prélèvement des ailerons des requins en mer, (qui consiste à se débarrasser de la carcasse et à transborder les ailerons en mer), pratique interdite par la majorité des réglementations au titre des organisations régionales de gestion des pêches et par certaines législations nationales, le commerce de cette espèce n'est soumis à aucun contrôle et l'étendue des activités commerciales illégales est inconnue.

6.5 Effets réel ou potentiels du commerce

La demande qui alimente les marchés internationaux d'ailerons de requins est le moteur économique qui entrave le relâchement des prises incidentes et qui sous-tend la mise à mort de ces requins. Une réglementation du commerce des ailerons en inscrivant cette espèce à l'Annexe II s'impose pour s'assurer que ce commerce est durable.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

Les Etats-Unis ont adopté un quota combiné pour les requins pélagiques de 488 t, poids de la carcasse parée, regroupant le requin océanique, le requin renard, *Alopias vulpinus*, et le requin taupe bleu, *Isurus oxyrinchus*. Les requins capturés dans l'océan Atlantique par les pêcheurs américains doivent être débarqués entiers, avec tous leurs ailerons. Les requins capturés dans l'océan Pacifique débarqués par les pêcheurs américains doivent se conformer à un rapport ailerons/carcasse de 5% (à savoir, pour chaque débarquement, les ailerons doivent représenter 5% au maximum de la totalité de la carcasse du poisson). L'interdiction de couper les ailerons est appliquée par 21 pays et par l'Union européenne (UE), ainsi que par neuf organisations régionales de gestion des pêches, ce qui devrait contribuer à faire reculer la mortalité (Camhi *et al.* 2008). Le requin océanique devrait bénéficier des législations promulguées par la Polynésie française (2006), les Palaos (2003, 2009) et les Maldives (2010) interdisant la pêche aux requins dans leur zone économique exclusive.

7.2 Au plan international

Le requin océanique est inscrit à l'Annexe I, Grands migrateurs, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La CICTA, la CITT, la WCPFC et la CTOI, ainsi que d'autres RFMO, ont adopté des textes interdisant le prélèvement des ailerons de requins, qui exigent la pleine utilisation des requins capturés et encouragent le rejet des requins capturés accidentellement. Aucune mesure de gestion nationale ou internationale portant sur une espèce spécifique n'est en place.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Il n'existe pas de gestion spécifique à l'espèce.

8.2 Surveillance continue de la population

Le suivi des populations repose sur la réunion de données relatives aux captures comme apport initial pour procéder à l'évaluation des stocks. En 1996, la CICTA a prié ses membres de lui fournir des données sur huit espèces de requins pélagiques. D'autres RFMO ont fait de même et ont aussi demandé des informations sur les captures de requins, en particulier sur les espèces capturées le plus souvent. La CICTA est consciente du fait que la majorité des pays membres ont des difficultés à s'acquiescer de cette obligation. En 2001, cinq pays seulement déclaraient leurs captures de requins océaniques à la CICTA. Depuis 1997, le Japon demande que le requin océanique figure dans une catégorie séparée dans les journaux de bord de toutes les pêcheries pélagiques.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

Plusieurs RFMO demandent l'utilisation totale des requins capturés et encouragent le rejet des requins capturés accidentellement. Vingt-et-un pays et l'Union européenne (UE), ainsi que neuf

RFMO, interdisent le prélèvement des ailerons de requins, ce qui pourrait contribuer à faire reculer une mortalité directement apparentée à la demande d'ailerons sur les marchés internationaux (Camhi et al. 2009). Aucune autre mesure de gestion internationale ou nationale ciblant spécifiquement l'espèce n'est en place pour les requins océaniques.

8.3.2 Au plan interne

Les Etats-Unis ont adopté un quota combiné pour les requins pélagiques de 488 t, poids de la carcasse parée, regroupant le requin océanique, le requin renard et le requin taupe bleu. Les requins capturés dans l'océan Atlantique par les pêcheurs américains doivent être débarqués entiers, avec tous leurs ailerons; cependant, dans l'océan Pacifique, les pêcheurs américains peuvent débarquer des ailerons pour autant que le rapport ailerons-carcasse soit de 5%.

8.4 Elevage en captivité

Non disponible.

8.5 Conservation de l'habitat

Les Palaos ont fait de leur zone économique exclusive un sanctuaire pour les requins et interdisent la chasse au requin sous toutes ses formes.

8.6 Mesures de sauvegarde

Aucune.

9. Informations sur les espèces semblables

Six espèces de requins de l'ordre des Carcharhiniformes possèdent des ailerons aux extrémités blanches qui peuvent être confondues avec les ailerons du requin océanique. Ces six espèces sont *Hemirhynchus leucoperiptera*, *Hemigaleus microstoma*, *Paragaleus leucolomatus*, *Carcharhinus albimarginatus*, *Carcharhinus amblyrhynchos* et *Triaenodon obesus*. Toutefois, ces espèces sont rarement capturées par les pêcheries pélagiques et n'ont pas été identifiées sur le marché des ailerons de Hong Kong. Si toutes ces espèces possèdent des ailerons bordés de blanc, ceux des requins océaniques sont plus grands et généralement plus arrondis (voir annexe 3) alors que les ailerons des espèces susmentionnées sont falciformes.

10. Consultations

Pays	Soutien indiqué (Oui/Non/pas décidé/pas d'objection)	Résumé des informations fournies
Australie	Pas décidé	L'espèce n'est pas protégée par la loi australienne; en mettant au point une liste CITES des espèces de requins jugées préoccupantes, l'Australie a convenu de donner la priorité au requin marteau en tant que groupe, ainsi qu'au requin gris, au mérrou, et au requin océanique; le mérrou, le requin gris et le requin océanique sont prélevés à des fins commerciales en tant que cibles de capture et prises incidentes dans les eaux australiennes; il n'existe pas ou peu de gestion du requin océanique au niveau international; les requins pélagiques apparaissent peu dans les statistiques des captures; selon l'Australie, cette espèce pourrait remplir les critères CITES dans l'Atlantique Nord-Ouest, mais il est peu probable que les données soient suffisantes pour les autres régions; l'identification des ailerons sur le marché serait très difficile.
Azerbaïdjan	Pas d'objection	L'espèce n'est pas présente dans la mer Caspienne; pas de données scientifiques disponibles sur l'état de ces populations; pas de données disponibles sur le commerce.

Canada	Pas décidé	Les requins océaniques sont extrêmement rares dans les eaux canadiennes; pas de prélèvement direct et prises incidentes peu courantes.
Cap-Vert	Pas décidé	N'a pas d'information en ce moment; fournira des informations à une date ultérieure.
Chine (Hong Kong)	Pas décidé	Sa pêche ne cible pas les requins, mais ceux-ci sont capturés accidentellement; pas de données disponibles; fournit un rapport sur la pêche au requin et le commerce de produits du requin à Hong Kong; préoccupé par les problèmes pratiques qu'entraîneraient l'application et la mise en vigueur de l'inscription à la CITES en raison des problèmes d'identification.
Colombie	Soutien	L'inscription de cette espèce serait à l'origine d'un arrangement institutionnel au niveau des autorités responsables de l'environnement et de la pêche qui aurait pour but de relever le défi de la réglementation du commerce international; la Colombie rappelle son expérience dans la gestion et l'administration des espèces marines au titre de la CITES, notamment de la strombe rose, l'une des pêches les mieux gérées du pays.
Croatie	Pas décidé	Le requin océanique se rencontre occasionnellement dans la mer Adriatique, mais pas de données précises disponibles.
Equateur	Pas décidé	En Equateur, la pêche directe au requin est illégale; l'inscription de l'espèce à l'Annexe II de la CITES serait donc conforme au principe de protection de cette espèce encouragé par la législation nationale; les organes de gestion de l'environnement et de la pêche estiment qu'il est nécessaire d'établir une gestion régionale des espèces de requins suivantes: i) <i>Sphyrna lewini</i> ; ii) <i>Sphyrna zygaena</i> ; iii) <i>Isurus oxyrinchus</i> , iv) <i>Carcharhinus falciformis</i> , v) <i>Alopias pelagicus</i> et vi) <i>Prionace glauca</i> .
Finlande	Pas décidé	Espèce non présente dans les eaux finlandaises et pas de pêche active; des parties de requins sont vendues en Finlande, mais leur origine est inconnue.
France	Pas décidé	Espèce non prélevée, non importée et non exportée.
Allemagne	Pas décidé	L'espèce n'a jamais été signalée dans ses eaux et est donc vraisemblablement rare; pas de données disponibles.
Groenland	Pas décidé	Espèce pas présente dans les eaux du Groenland; pas de données disponibles.
Islande	Pas décidé	Espèce inconnue dans les eaux islandaises.
Indonésie	Pas décidé	Pas de données biologiques ou commerciales spécifiques à l'espèce; l'espèce n'est pas protégée; l'Indonésie est l'un des premiers pays à prélever et exporter le requin; l'Indonésie est en train de formuler un plan d'action national pour les requins; se dit préoccupée par la difficulté de différencier les parties d'espèces inscrites sur la liste ou non.
Italie	Pas décidé	La consultation avec experts scientifiques a débuté mais pas d'informations disponibles actuellement.
Kenya	Pas décidé	Pas d'informations disponibles; voudrait organiser des entretiens avec les pêcheurs au débarquement pour mieux comprendre la pêche au requin.
Lettonie	Pas décidé	Pas d'espèces de requins dans la nature; pas de législation pour cette espèce; espèce ni importée, ni exportée.
Madagascar	Pas décidé	Des ailerons de requins séchés de <i>Carcharhinus</i> spp. ont été exportés vers l'UE comme suit: 37.892,4 kg (2007) and 37.732,2 kg (2008); ce sont les seuls ailerons de requins exportés; aucune distinction n'est faite entre les espèces.
Malawi	Pas décidé	N'est pas un Etats de l'aire de répartition.

Mexique	Pas décidé	Les espèces sont capturées et débarquées au Mexique, et la viande est vendue sur les marchés locaux; les ailerons sont envoyés en Asie; il lui semble difficile de chiffrer les exportations d'ailerons et de produits du requin au niveau de l'espèce; le Mexique a adopté des mesures de gestion de la pêche.
Monaco	Oui	Pas de commerce de cette espèce; soutiendra à des fins de conservation de la biodiversité et parce que les requins vivent dans le même écosystème que le thon.
Monténégro	Oui	N'a pas fourni d'informations sur les requins océaniques.
Maroc	Pas décidé	Les débarquements actuels de requins sont ~3000 t; les débarquements ne sont pas ventilés par espèce; a lancé un programme d'étude de l'état biologique de l'espèce (et des autres requins) et se dit prêt à coopérer avec les Etats-Unis dans le cadre d'un programme; les mesures relatives aux requins portent sur 5% maximum du prélèvement total, les journaux de bord, l'interdiction de la manipulation des requins à bord, et l'interdiction du prélèvement des ailerons et de l'extraction de l'huile.
Namibie	Pas décidé	N'a pas été vu dans les eaux namibiennes et n'a pas de données disponibles; la Namibie ne soutient pas la décision unilatérale des parties de proposer l'inscription de ressources aquatiques importantes sur le plan commercial sans la coopération de la FAO; elle ne soutiendra donc pas une inscription à la CITES "si elle n'est pas faite en coopération avec la FAO."
Pays-Bas	Pas décidé	Espèce non présente dans la mer du Nord; pas de données sur les captures ou prises incidentes.
Nouvelle-Zélande	Pas décidé	Données non disponibles actuellement, seront fournies début septembre.
Pérou	Pas décidé	Le requin océanique a une répartition géographique limitée au nord du Pérou, mais il n'existe pas de données disponibles; les ailerons sont prélevés et regroupés avec d'autres ailerons pour être exportés vers l'Asie; les exportations d'ailerons ne sont pas ventilées par espèce; le Pérou ne possède pas toutes les informations nécessaires pour soutenir une inscription des espèces de requins péruviennes à la CITES.
Pologne	Oui	Pas de données disponibles sur le commerce; propose d'élaborer des guides d'identification pour faciliter l'identification des ailerons et des dents.
Fédération de Russie	Pas décidé	L'espèce n'est pas présente dans les eaux russes et n'est pas prélevée par les pêcheurs russes; pas de données disponibles.
Serbie	Oui	Pas de données disponibles.
Suède	Pas décidé	Se rencontre rarement dans les eaux suédoises; pas d'exportations de cette espèce et peu ou pas d'importations de produits de requins vers la Suède.
Thaïlande	Pas décidé	Capturé accidentellement.
Turquie	Pas d'objection	Les espèces de requins ne sont pas la cible de la pêche turque mais elles sont capturées accidentellement.
Ukraine	Pas d'objection	Espèce pas présente dans les eaux ukrainiennes; n'est pas capturée commercialement par la flottille ukrainienne; les espèces suivantes de requins ont été importées en Ukraine en 2009 (8 mois): <i>Squalus acanthias</i> (22 kg); <i>Scyliorhinus</i> spp. (172 kg); et autres requins non identifiés (34,09 kg).
Vietnam	Pas décidé	N'a pas fourni d'informations sur les requins océaniques.

11. Remarques supplémentaires

Les Etats-Unis prévoient de soumettre un document d'information qui identifiera et proposera des solutions aux problèmes qui risquent de surgir pendant la période de grâce de 18 mois qui précédera la mise en œuvre.

12. Références

Anderson, R.C. and Ahmed, H. 1993. The shark fisheries in the Maldives. FAO, Rome, and Ministry of Fisheries, Male, Maldives.

Backus, R.H., Springer, S., & Arnold Jr., E.L. 1956. A contribution to the natural history of the white-tip shark, *Pterolamiops longimanus* (Poey). *Deep-Sea Research*, 3, 176-188.

Bass, A.J., D'Aubrey, J.D. and Kistnasamy, N. 1973. Sharks of the east coast of southern Africa. I. The genus *Carcharhinus* (Carcharhinidae). South African Association for Marine Biological Research. Oceanographic Research Institute. Investigational Reports 33.

Baum, J. K., R. A. Myers, D. G. Kehler, B. Worm, S. J. Harley, and P. A. Doherty. 2003. Collapse and conservation of shark populations in the Northwest Atlantic. *Science* 299:389-392.

Baum, J.K. and R.A. Myers. 2004. Shifting baselines and the decline of pelagic sharks in the Gulf of Mexico. *Ecology Letters*. 7(3): 135-145.

Baum, J.K., D. Kehler, and R.A. Myers. 2005. Robust estimates of decline for pelagic shark populations in the northwest Atlantic and Gulf of Mexico. *Fisheries*, 30, 27-30.

Baum, J., Medina, E., Musick, J.A. & Smale, M. 2006. *Carcharhinus longimanus*. In: IUCN 2009. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2009.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 01 September 2009.

Beerkircher, L.R., Cortés, E., and Shivji, M. 2002. Characteristics of Shark Bycatch Observed on Pelagic Longlines off the Southeastern United States, 1992–2000. *Marine Fisheries Review*, 64(4) 40–49.

Berkeley, S. A., and W. L. Campos. 1988. Relative abundance and fishery potential of pelagic sharks along Florida's east coast. *Mar. Fish. Rev.* 50:9-16.

Bigelow, H.B. and Schroeder, W.C. 1948. In: A.E. Parr and Y.H. Olsen, eds. *Fishes of the Western North Atlantic. Part 1. Lancets, Cyclostomes and Sharks*. Sears Foundation for Marine Research, Memoirs. Yale University, New Haven, USA.

Bonfil, R., 1994. Overview of World Elasmobranch Fisheries. FAO Fish. Tech. Pap. 341. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, 119 pp.

Bonfil R, Abdallah M, 2004. Field identification guide to the sharks and rays of the Red Sea and Gulf of Aden. FAO Species Identification Guide for Fishery Purposes. Rome (Italy), FAO. 71 p.

Bonfil, R., S. Clarke, and H. Nakano. 2008. The biology and ecology of the Oceanic Whitetip Shark, *Carcharhinus longimanus*. In: Camhi, M.D., E.K. Pikitch and E.A. Babcock. *Sharks of the Open Ocean: Biology, Fisheries and Conservation*. Blackwell Science Publishing.

Bullis H.R.J., Captiva, F.J. 1955. Preliminary report on exploratory long-line fishing for tuna in the Gulf of Mexico and the Caribbean sea. *Commercial Fisheries Review*, 17, 1-20.

Bullis, H.R.J. 1961. Observations on the feeding behavior of white-tip sharks on schooling fishes. *Ecology*, 42, 194-195.

Burgess, G.H., L.R. Beerkircher, G.M. Cailliet, J.K. Carlson, E. Cortés, K.J. Goldman, R.D. Grubbs, J.A. Musick, M.K. Musyl, and C.A. Simpfendorfer. 2005. Is the collapse of shark populations in the Northwest Atlantic and Gulf of Mexico real? *Fisheries* 30: 19–26. Castro, J.I. 1983. *The Sharks of North American Waters*. Texas A. and M. University Press, College Station, USA.

Castro, J.I. 1983. *The Sharks of North American Waters*. Texas A. and M. University Press, College Station, USA

Clarke, S. 2008. Estimating historic shark removals in the Atlantic using shark fin trade data and Atlantic specific area, tuna catch and effort scaling factors. ICCAT SCRS 2008/139.

Clarke, S., M. K. McAllister, and C. G. J. Michielsens. 2004. Estimates of shark species composition and numbers associated with the shark fin trade based on Hong Kong auction data. *Journal of Northwest Atlantic Fishery Science* 35: 453–465.

Clarke, S. C., J. E. Magnussen, D. L. Abercrombie, M. K. McAllister, and M. S. Shivji. 2006a. Identification of shark species composition and proportion in the Hong Kong shark fin market based on molecular genetics and trade records. *Conservation Biology* 20: 201–211.

Clarke, S. C., M.K. McAllister, E. J. Milner-Gulland, G. P. Kirkwood, C.G. J. Michielsens, D.J. Agnew, E.K. Pikitch, H. Nakano and M.S. Shivji. 2006b. Global estimates of shark catches using trade records from commercial markets. *Ecology Letters* 9: 1115 - 1126

Compagno, L.J.V. 1984. *Sharks of the World. An annotated and illustrated catalogue of shark species to date. Part II (Carcharhiniformes)*. FAO Fisheries Synopsis No. 125, Vol. 4, Part II. FAO, Rome.

Cortés, E. 1999. Standardized diet compositions and trophic levels of sharks. *ICES Journal of Marine Science* 56:707–17

Cortés, E. 2002. Incorporating uncertainty into demographic modeling: application to shark populations and their conservation. *Conservation Biology* 16:1048-1062.

Cortés, E. 2008. Comparative life history and demography of pelagic sharks. Pp. 309–322. In: *Sharks of the Open Ocean: Biology, Fisheries and Conservation* (eds M.D. Camhi, E.K. Pikitch and E.A. Babcock). Blackwell Publishing, Oxford, UK.

Cortés, E., F. Arocha, L. Beerkircher, F. Carvalho, A. Domingo, M. Heupel, H. Holtzhausen, M. N. Santos, M. Ribera, and C. Simpfendorfer. 2008. Ecological risk assessment of pelagic sharks caught in Atlantic pelagic longline fisheries. *Collective Volume of Scientific Papers ICCAT* 138

Cortés, E., C. Brown, and L. R. Beerkircher. 2007. Relative abundance of pelagic sharks in the western North Atlantic Ocean, including the Gulf of Mexico and Caribbean Sea. *Gulf Caribbean Research Report* 19: 37-52.

Domingo, A. 2004. ¿Adónde fue el Longimanus?. *Elasmovisor, Bol. SBEEL*, July, Brazil, 6pp.

Domingo, A., P. Miller, R. Forselledo, M. Pons and L. Berrondo. 2007 Abundancia del tiburón loco (*Carcharhinus longimanus*) en el Atlántico Sur. SCRS/2006/132 Col. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 60(2): 561-565

Ebert, D.A. 2003. *Sharks, rays and chimaeras of California*. University of California Press: Berkeley, California. 158 p.

FAO. 2001. A background analysis and framework for evaluating the status of commercially exploited aquatic species in a CITES context. Second Technical Consultation on the Suitability of the CITES Criteria for Listing Commercially-exploited Aquatic Species. 23 pp. Available at <http://www.fao.org/DOCREP/MEETING/003/Y1455E.HTM>.

Fong, Q. S. W., and J. L. Anderson. 2000. Assessment of the Hong Kong shark fin trade. *INFOFISH International* 1/2000: 28–32.

Fourmanoir, P. 1961. Requins de la Côte Ouest de Madagascar. *Memoires de L'Institut Scientifique de Madagascar. Série F. Oceanographie*. ORSTOM. Tome IV.

Gilman, E., S. Clarke, N. Brothers, J. Alfaro-Shigueto, J. Mandelman, J. Mangel, S. Petersen, S. Piovano, N. Thomson, P. Dalzell, M. Donoso, M. Goren and T. Werner. 2008. Shark interactions in pelagic longline fisheries. *Marine Policy* 32(1): 1-18.

- Gohar, H.A.F. and Mazhar, F.M. 1964. The elasmobranchs of the north-western Red Sea. Publications of the Marine Biological Station Al-Ghardaqa (Red Sea) 13:1–144.
- Gubanov, Y.P. 1978. The reproduction of some species of pelagic sharks from the equatorial zone of the Indian Ocean. *Journal of Ichthyology*. 18(5):781–792.
- Huang, Z. G. 1994. *Zhongguo haiyang shengwu zhonglei xiefenbu* (China marine organism categorization and ordering). China Ocean Press, Beijing (in Chinese).
- Hubbs CL. 1951. Record of the shark *Carcharhinus longimanus*, accompanied by Naucrates and Remora, from the east-central Pacific. *Pacific Science* 5: 78-81.
- Indian Ocean Tropical Tuna Commission (IOTC). 2008. Report of the Eleventh Session of the Scientific Committee. Victoria, Seychelles, 1-5 December, 2008. IOTC-2008-SC-R[E]. 166 pp.
- Inter-American Tropical Tuna Commission (IATTC). 2002. Annual Report of the Inter-American Tropical Tuna Commission.
- Inter-American Tropical Tuna Commission (IATTC). 2004. Annual Report of the Inter-American Tropical Tuna Commission.
- Inter-American Tropical Tuna Commission (IATTC). 2007. Working Group to Review Stock Assessments. Document SAR-8-15. Proposal for a Comprehensive Assessment of Key Shark Species caught in Association with Fisheries in the Eastern Pacific Ocean. 4 pp.
- Kohler, N.E., JG Casey, PA Turner. 1998. NMFS cooperative shark tagging program, 1962-93: an atlas of shark tag and recapture data. *Marine Fisheries Review* 60:1-87.
- Last, P.R. and Stevens, J.D. 1994. *Sharks and Rays of Australia*. CSIRO, Melbourne, Australia.
- Lessa, R., M.S. Francisco, and P. Renato. 1999. Age, growth and stock structure of the oceanic whitetip shark, *Carcharhinus longimanus*, from the southwestern equatorial Atlantic. *Fisheries Research*: 21-30.
- Lessa, R., R. Paglerani, and F.M. Santana. 1999. Biology and morphometry of the oceanic whitetip shark, *Carcharhinus longimanus* (Carcharhinidae), off north-eastern Brazil. *Cybiurn*, 23: 353–368.
- Lessa, R., Santana, F.M. and Paglerani, R. 1999. Age, growth and stock structure of the oceanic whitetip shark *Carcharhinus longimanus*, from the southwestern equatorial Atlantic. *Fisheries Research* 42: 21-30.
- Maguire, J.J., M. Sissenwine, J., Csirke, R. Grainger, and S. Garcia. 2002. The state of world highly migratory, straddling and other high seas fishery resources and associated species. FAO Fisheries Technical Paper. No. 495. Rome: FAO. 2006. 84p.
- Mather, F.J.I. and Day, C.G. 1954. Observations of pelagic fishes of the tropical Atlantic. *Copeia*, 1954, 179-188.
- Matsunaga, H. and H. Nakano 1996. CPUE trend and species composition of pelagic shark caught by Japanese research and training vessels in the Pacific Ocean. Information paper prepared for the CITES Animals Committee, Doc. A.C. 13.6.1 Annex, 8pp.
- Matsunaga, H. and H. Shono 2006. Analysis of longline CPUE of major pelagic shark species collected by Japanese research and training vessels in the Pacific Ocean. WCPFC-SC2-2006/EB WP-10. Western and Central Pacific Fisheries Commission.
- Mejuto J., B. Garcias-Cortes, and J.M. de la Serna J.M. (2001). Preliminary scientific estimations of by-catches landed by the Spanish surface longline fleet in 1999 in the Atlantic Ocean and Mediterranean Sea. ICCAT SCRS/2001/049. In: *Collection ICCAT Scientific Papers* 54(4): 1150–1163 (2002).
- Musick, J. A., G. Burgess, G. Cailliet, M. Camhi, and S. Fordham. 2000. Management of sharks and their relatives (Elasmobranchii). *Fisheries* 25(3):9–13.

- Nakano, H. 1999. Characterization of morphology of shark fin products. A guide of the identification of shark fin caught by the tuna longline fishery. Fisheries Agency of Japan.
- Nakano, H. 1996. Historical CPUE of pelagic shark caught by Japanese longline fishery in the world. Thirteenth Meeting of the CITES Animals Committee, Pruhonice, Czech Republic, 23–27 September 1996. AC13.6.1 Annex, 7 pp.
- Roman-Verdesoto, M. and M. Orozxo-Zoller. 2005. Bycatches of sharks in the tuna purse-seine fishery of the eastern Pacific Ocean reported by observers of the Inter-American Tropical Tuna Commission, 1993-2004 Data Report 11. Inter-American Tropical Tuna Commission.
- Saika, S. and Yoshimura, H. 1985. Oceanic whitetip shark *Carcharhinus longimanus* in the Western Pacific. Report of the Japanese Group for Elasmobranch Studies 20, 11-12 (in Japanese at jses.ac.affrc.go.jp/report/20/20-3.pdf).
- Santana, J.C., A., Molina de Delgado, R., Molinda de Delgado, J. Ariz, J.M. Stretta, and G. Domalain. 1997. Lista faunistica de las especies asociadas a las capturas de atun de las flotas de cerco comunitarias que faenan en las zonas tropicales de los oceanos Atlantico e Indico. ICCAT Collective Volume of Scientific Papers 48:129-137.
- Seki, T., T. Taniuchi, H. Nakano, and M. Shimizu. 1998. Age, growth, and reproduction of the Oceanic Whitetip shark from the Pacific Ocean. Fisheries science. Tokyo. 64:14-20.
- Senba, Y. and H. Nakano. 2004. Summary of species composition and nominal CPUE of pelagic sharks based on observer data from the Japanese longline fishery in the Atlantic Ocean from 1995 to 2003. Document to be submitted to the inter-sessional Meeting of the ICCATT Sub-Committee on By-catch, Tokyo, Japan, June 2004.
- Simpfendorfer, C., E. Cortés, M. Heupel, E. Brooks, E. Babcock, J. Baum, R. McAuley, S. Dudley, J.D. Stevens, S. Fordham, A. Soldo. 2008. An integrated approach to determining the risk of over-exploitation for data-poor Atlantic sharks. Collective Volume of Scientific Papers ICCAT 140.
- Smith, S.E., Au, D.W. and Show, C. 1998. Intrinsic rebound potentials of 26 species of Pacific sharks. Marine and Freshwater Research 49(7):663–678.
- Stevens, J.D. 1984. Biological observations on sharks caught by sports fishermen off New South Wales. Australian Journal of Marine and Freshwater Research 35:573–590.
- Strasburg D.W. 1958. Distribution, abundance, and habits of pelagic sharks in the Central Pacific Ocean. U.S. Fish. Wildl. Serv., Fish. Bull., 58, 335-361.
- Taniuchi, T. 1990. The role of elasmobranchs in Japanese fisheries. In H.L. Pratt Jr., S.H. Gruber and T. Taniuchi, eds. Elasmobranchs as living resources: advances in the biology, ecology, systematics, and the status of the fisheries. NOAA Technical Report NMFS 90:415–426.
- Vannuccini, S. 1999. Shark utilization, marketing and trade. Fisheries Technical Paper 389. Food and Agriculture Organization, Rome.
- Walsh, W.A., K.A. Bigelow and K.L. in press. Decreases in Shark Catches and Mortality in the Hawaii-based Longline Fishery as Documented by Fishery Observers. Marine and Coastal Fisheries
- Ward, P. and Myers, R. 2005. Shifts in open ocean fish communities coinciding with the commencement of commercial fishing. Ecology 86, 835–847.
- Wathne F. 1959. Summary report of exploratory long-line fishing for tuna in Gulf of Mexico and Caribbean sea, 1954-1957. Commercial Fisheries Review, 21, 1-26.

Paramètres du cycle biologique du requin océanique

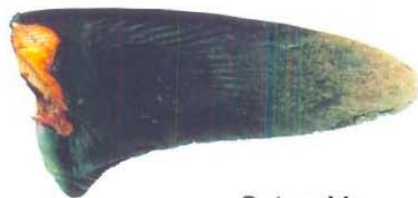
Taux de croissance (von Bertalanffy k)	0,10 an ⁻¹ (sexes combinés, Pacifique Nord) 0,08-0,09 an ⁻¹ (sexes combinés, Atlantique S-O)	Seki et al. (1998) Lessa et al. (1999)
Taille à maturité	168-196 cm LT (F; Pacifique Nord) 175-189 cm LT (M; Pacifique Nord) 180-190 cm LT (sexes combinés; Atlantique S-O)	Seki et al. (1998) Lessa et al. (1999)
Age à maturité	4 ans (F; Pacifique Nord) 5 ans (M; Pacifique Nord) 6-7 ans (sexes combinés; Atlantique S-O)	Seki et al. (1998) Lessa et al. (1999)
Longévité observée	11 ans (Pacifique Nord) 13 ans (Atlantique S-O)	Seki et al. (1998) Lessa et al. (1999)
Période de gestation	9-12 mois	Seki et al. (1998) Lessa et al. (1999)
Périodicité reproductive	2 ans	Seki et al. (1998) Lessa et al. (1999)
Taille de la portée (moyenne)	5-6 (fourchette=1-14)	Seki et al. (1998) Lessa et al. (1999)
Temps de génération (T)	10 ans	Cortés et al. (2008)
Taux de croissance démographique (r)	0,087 an	Cortés et al. (2008)

Résumé des données relatives aux tendances de population et d'abondance pour le requin océanique

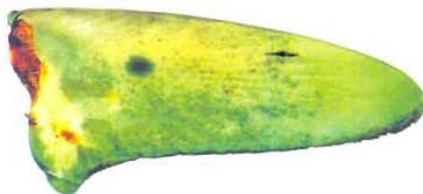
Année	Lieu	Données	Tendances	Références
1992-2005	Océan Atlantique N-O	Journal de bord de la pêche commerciale pélagique	Déclin de 57%*	Cortés et al. (2007)
1992-2003	Océan Atlantique N-O	Journal de bord de la pêche commerciale pélagique	Déclin de 70%*	Baum et al. (2003)
1992-2003	Océan Atlantique N-O	Programme d'observation de la pêche commerciale pélagique à la palangre	Déclin de 9%*	Cortés et al. (2007)
1954-1957 et 1995-1999	Golfe du Mexique	Etude sur la pêche et programme d'observation de la pêche commerciale pélagique à la palangre	Déclin de 99%*	Baum et Myers (2004)
1954-1957 et 1995-1999	Golfe du Mexique	Taille moyenne	Déclin de 35%	Baum et Myers (2004)
1951-1958 et 1999-2002	Océan Pacifique central	Etude sur la pêche et programme d'observation de la pêche commerciale pélagique à la palangre	Déclin de 90%*	Ward et Myers (2005)
1951-1958 et 1999-2002	Océan Pacifique centrale	Taille moyenne	Déclin de 50%	Ward et Myers (2005)
1967-1970 et 1992-1995	Océan Pacifique central à l'ouest de 180° latitude	Etude sur la pêche	Pas de changement	Matsunaga et Nakano (1996)
1967-1970 et 1992-1995	Océan Pacifique central à l'est de 180° latitude et 0°-10° N	Etude sur la pêche	Augmentation de 40-80%	Matsunaga et Nakano (1996)
1967-1970 et 1992-1995	Océan Pacifique central à l'est de 180° latitude et 10°-20° N	Etude sur la pêche	Diminution de 30-50%	Matsunaga et Nakano (1996)
1996 -2006	Océan Pacifique oriental	Programme d'observation de la pêche commerciale à la senne	Déclin de ~90% (déduit des chiffres)	IATTC SAR-7-11 (2006)
1995-2000 et 2004-2006	Océan Pacifique central	Programme d'observation de la pêche commerciale pélagique à la palanque	Déclin de 78% en eau profonde Déclin 54% en eau peu profonde	Walsh et al. (sous presse)

*Indique que les données ont été statistiquement standardisées pour corriger les facteurs qui n'ont pas trait à l'abondance

Guide d'identification des ailerons de requins océaniques (reproduit avec la permission de M. Hideki Nakano, Characterization of Shark Fin Products, A Guide of Shark fin caught by Tuna Longline Fishery, Fisheries Agency of Japan).



Outer side



Inner side

Pectoral Fin

- Shape:
- Nearly straight.
 - Length of anterior margin more than three times of the fin base length.
 - Tip broad and rounded.
- Color:
- Grayish bronze on outer side with black and white mottling on the tip.
 - White with black and brown spots on inner side.
- Others:

Caudal Fin

- Shape:
- Upper lobe much longer than lower one.
- Color:
- Grayish bronze with black and white mottling on both tips.
- Others:
- Caudal keel absent.

